

Responsabilité du professionnel de santé

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Dans un contexte où les plaintes des patients contre les professionnels de santé se multiplient, l'ICES propose cette formation courte principalement aux médecins et aux sages-femmes ainsi qu'aux responsables de structure médicale et aux autres professions médicales. Cette formation apporte les connaissances juridiques indispensables et les éléments pratiques pour gérer la plainte d'un patient.



taux moyen de sinistralité
des médecins

« Le médecin peut être appelé à répondre devant les tribunaux de sa responsabilité juridique, pénale ou civile. »

Conseil national de l'Ordre des médecins



Objectifs

L'objectif de ce cycle de trois sessions de formation est de permettre au professionnel de santé d'anticiper et de gérer au mieux une éventuelle poursuite.

La formation rappelle aux professionnels les bases juridiques de leur responsabilité professionnelle.

Le stagiaire a pour objectif d'être en mesure :

- de comprendre le langage de l'assureur de responsabilité civile professionnelle et celui de l'avocat ;
- d'organiser son exercice de façon à pouvoir répondre à une éventuelle plainte ;
- de connaître, pour mieux anticiper, les étapes d'une procédure amiable, disciplinaire ou judiciaire.

Contact

Pôle Formation professionnelle de l'ICES

Guillaume ANDRÉ (gandre@ices.fr)

Département Droit

Yannick DAVID, directeur

Coordonnatrice de la formation

Bénédicte DESMAISONS

(b-desmaisons@ices.fr)

Dates et tarif sur ices.fr/entreprises

Financement possible dans le cadre de la formation professionnelle continue

Établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général, sous contrat avec l'État, à but non lucratif.

Organisme de formation professionnelle n° 52 85 01174 85

Organisme enregistré auprès de l'Agence national du DPC

ices.fr/entreprises

Programme

8 heures de formation réparties en 3 modules :

MODULE 1 (2 h 30)	MODULE 2 (2 h 30)	MODULE 3 (3 h)
<ul style="list-style-type: none">> La responsabilité médicale du professionnel de santé L'action devant le juge disciplinaire L'action devant le juge civil L'action devant le juge répressif L'action devant le juge administratif> Notions de faute et d'accident médicaux	<ul style="list-style-type: none">> L'assurance de responsabilité professionnelle Données statistiques, principaux reproches formulés par les patients L'importance du dossier patient L'assurance du risque, garanties Conseils en cas d'expertise	<ul style="list-style-type: none">> Intervention d'un juge ordinal> Intervention d'un avocat spécialisé Présentation de cas concrets Déroulement de la procédure

Une attestation de formation est remise à l'issue de trois sessions de formation.

Planning

Trois jeudis à suivre, de 18 h à 20 h 30 (ou 21 h).

La formation a lieu à l'ICES - 17 bd des Belges, 85000 La Roche-sur-Yon

Retrouvez les dates de l'année en cours sur le site de l'ICES :
www.ices.fr/les-formations/nos-formations-professionnelles/

L'ICES au service des professionnels

Les départements de droit, de sciences pour la santé et de sciences de la vie mettent à votre disposition ses enseignants-chercheurs et ses vacataires professionnels experts.

Le pôle Entreprises de l'ICES étudie vos besoins particuliers en formation et peut vous proposer des formations sur mesure

Contact : entreprises@ices.fr